



Marcel Schoeters

La carte logistique est restée enroulée

On a remarqué beaucoup de beau monde sur le stand de l'Autorité Portuaire d'Anvers lors de la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique à Paris. Ce stand était conçu comme un cluster classique, c'est-à-dire qu'il réunissait l'Autorité Portuaire et un certain nombre d'entreprises. Quelques mètres plus loin, on trouvait le stand de Zeebrugge. Il fallait par contre traverser toute la salle pour rejoindre le stand de Gand. Alors que l'encre des communiqués de presse sur la Flanders Port Area n'est pas encore tout à fait sèche, une occasion de se présenter ainsi lors d'un événement international à l'étranger a ainsi été ratée. Flanders Logistics, un projet qui a pourtant été annoncé en grande pompe, n'en est semble-t-il pas encore au stade de la construction des stands. Logistics in Wallonia - la dernière initiative en date - a déjà franchi ce palier. Malgré tout le tintouin sur la fin de la Belgique, notre pays s'est quant à lui montré sous son meilleur jour d'un point de vue fédéral. Le Port Autonome de Liège avait été hissé à bord du stand de l'Autorité Portuaire d'Anvers. Et Promotie Binnenvaart Vlaanderen, l'Office de Promotion des Voies Navigables et Ports Autonomes Wallons ont également partagé un stand. Ce ne sont pas les niveaux hiérarchiques ou les organisations qui manquent dans notre pays, mais ce sont peut-être ces dernières qui font défaut dans la logistique. Nous disposons de l'Institut flamand pour la Logistique mais il s'agit en premier lieu d'un centre d'expertise, pas de promotion. La coordination de la politique de promotion n'était-elle pas un des objectifs prioritaires de la Flanders Port Area? Et 'Flanders Logistics' ne devait-il pas mettre la Flandre sur la carte en tant que région logistique? Pourquoi cette carte reste-t-elle enroulée alors nous participons à des événements où les routes logistiques sont ouvertes à tous?

mschoeters@lloyd.be

"Le vide législatif nous coûte des milliards"

Joris Delporte

"Suite à des réglementations incompatibles et au manque de règles depuis 2004, c'est un montant d'investissement de 30 mia. d'EUR qui est bloqué pour l'infrastructure routière en Italie." Les paroles de Fabrizio Palenzona, le président de l'ASECAP, ont fait impression lors de la conférence des concessionnaires européens de routes à péage organisée à Venise.

"Les complications bureaucratiques, les vetos en tous genres et les conflits entre ministères sont les principaux obstacles à nos projets d'infrastructure", a déclaré Palenzona qui a, en présence du ministre italien des Affaires Etrangères Massimo d'Alema, tenu un plaidoyer contre la "volatilité politique" et en faveur du "courage politique de revoir certaines décisions". Dans sa réplique, d'Alema s'est déclaré partisan d'une "réglementation moins complexe en la matière".

Selon le patron de l'ASECAP, "les concessions font encore trop l'ob-

jet d'un vide législatif dans l'UE. La Commission européenne reconnaît pourtant que les travaux d'infrastructure public-privé sont une solution toute indiquée pour les Etats membres qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour financer de nouvelles routes. Pour de nombreux pays, les concessions sont néanmoins indispensables pour réaliser les travaux routiers transeuropéens."

"Dans la pratique, les autorités européennes constatent cependant

investisseurs privés. Il ne s'agit pas d'un luxe superflu car indépendamment de la perception, les marges bénéficiaires des grands travaux d'infrastructure sont très peu élevées. C'est pourquoi les investisseurs méritent une certitude juridique quant au retour sur investissement.

www.asecap.com

«La volatilité politique freine le développement de l'infrastructure»

que les PPP (partenariats public-privé) pour la création de nouvelles routes se heurtent à des obstacles économiques, légaux et parfois même politiques." Pour remédier au problème, Palenzona préconise "la création de 'best practices' pour les constructions PPP et une remise à jour du cadre légal, avec une directive européenne qui rende la formule PPP plus attrayante pour les



Fabrizio Palenzona, le président de l'ASECAP.

Source: deLloyd, 17 mars 2008

LeLloyd

ADRESSE

Siège social
Eiermarkt 23 - 2000 Anvers
Adresse postale
Vleminkstraat 18 - 2000 Anvers
Fax Annonces
+32 (0)3-234 25 93
Fax Admin. /Comptabilité
+32 (0)3-234 08 50
Redaction
redactie@lloyd.be
Website
http://www.lloyd.be
Compte Financier
320-0137685-15
Numéro de TVA
BE 0473.365.641
RPM Anvers
RC Anvers
247 42R



DIRECTION

Président du Conseil d'Administration
Dr. Dieter Flechsenberger
Direction
Miranda Keuters mkeuters@lloyd.be
Conseiller de Direction
Bvd Bossche bvdbossche@lloyd.be
Bernard Van den Bossche +32 (0)3-206 86 89
MIS EN PAGE / TECHNIQUE
Routing
Dirk Peeters dpeeters@lloyd.be
+32 (0)3-206 88 60
EDP
Benny Boonen bboonen@lloyd.be
+32 (0)3-206 88 65
Lay-out
August Basteyns abasteyns@lloyd.be
+32 (0)3-206 96 88
Graphisme/Restyling
Stefan De Clippelaar sdclippelaar@lloyd.be

PHOTOGRAPHIE

Mike Louagie mike@louagie.be
Foto Coolens & Deleuil nv fg.coolens@mail.sanoma.com

RÉDACTION

Rédacteur en chef
Guy Mintiens gmintiens@lloyd.be
+32 (0)3-206 96 82
Secrétaire de rédaction
Jvandevoorde@lloyd.be
Jean-Louis Vandevoorde +32 (0)3-206 86 86
Guy Beyens gbeyens@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 88
Koen Heinen kheinen@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 82
Alain Leglay aleglay@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 83
Marcel Schoeters mschoeters@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 84
Philippe Van Dooren pvdooren@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 87
Jef Van de Keybus jvodekeybus@lloyd.be
+32 (0)3-206 96 83
Linda Brocatius lbrocatius@lloyd.be
+32 (0)3-206 88 64
Martine Taelman mtaelman@lloyd.be
+32 (0)3-206 88 64

Joris Delporte jdelporte@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 85
Pieterjan Van Wyngene pvanwyngene@lloyd.be
+32 (0)3-206 96 80

SERVICE COMMERCIAL

Sales & Marketing Director lcorremans@lloyd.be
Luc Corremans +32 (0)3-206 88 66

PUBLICITÉ

Account Managers
Werner Diels wernerdiels@lloyd.be
+32 (0)3-206 96 85
Marina Waterman mwaterman@lloyd.be
+32 (0)3-206 86 81
Peter D'Hoine pdhoine@lloyd.be
+32(0)3-206 96 84
Gert Vermeiren gvermeiren@lloyd.be
+32(0)3-206 88 67

Editeur responsable
Miranda Keuters, Kapucinessenstraat 15,
B-2000 Anvers

ABONNEMENTS

Karin Verhaeghe kverhaeghe@lloyd.be
+32 (0)3-234 05 50
Agnes Spruyt aspruyt@lloyd.be
+32 (0)3-234 05 50
Abonnements abo@lloyd.be

Toute annonce publicitaire insérée dans "Le Lloyd" et donc diffusée dans 39 pays, est publiée simultanément et sans supplément dans "De Lloyd" quotidien de langue néerlandaise, essentiellement distribué en Flandre et aux Pays-Bas; l'insertion des annonces publicitaires dans nos journaux est régie par nos conditions générales, nul ne pourra en aucune circonstance prétendre ignorer ces conditions générales, celles-ci étant tenues à la disposition de tout un chacun en notre siège et expédiées sur simple demande; toute contestation devra être soumise aux tribunaux Anversois, à l'exclusion de toute autre juridiction. Rien de ce qui est publié dans le Lloyd ne peut être reproduit ou rendu public au moyen d'imprimés, de photocopies, de microfilm ou d'autre manière sans la permission écrite préalable de l'éditeur.

PRIX	1 mois	3 mois	6 mois	1 année
Belgique	€ 32,00	€ 97,50	€ 177,00	€ 335,00
E.U.	€ 49,50	€ 141,00	€ 271,00	€ 524,00
Autres	€ 52,00	€ 154,00	€ 294,00	€ 582,00